

Périgueux, le 13 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en place du dispositif hivernal 2020/2021

Monsieur le Préfet a réuni jeudi 12 novembre le comité de pilotage de veille sociale relatif au déploiement des dispositifs hivernaux pour le soutien des populations précaires.

Ce comité départemental (en format réduit afin de respecter l'ensemble des gestes barrières) a permis de faire un point de situation sur les dispositifs mis en place par l'Etat et les associations.

En préambule, Monsieur le préfet a tenu à remercier les acteurs associatifs pour l'implication de leurs personnels salariés mais aussi pour le dévouement de nombreux bénévoles agissant au profit des plus démunis. Il a rappelé que la période hivernale, associée à la deuxième vague de l'épidémie de COVID-19, nécessite l'action des pouvoirs publics en lien avec le monde associatif pour permettre en particulier l'accès à un hébergement d'urgence et aux produits alimentaires et d'hygiène.

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'hébergement des personnes à la rue est la priorité. Le bon fonctionnement du « 115, numéro d'urgence sociale accessible 24H/24 », associé à l'organisation de maraudes régulières et à l'ouverture d'accueil de jour sur Périgueux et Bergerac, doit permettre d'adapter les dispositifs au plus près des besoins.

L'accès à l'aide alimentaire pour les personnes en situation de précarité a aussi été abordé lors de cette réunion. Les échanges ont permis de mesurer l'inquiétude des associations vis-à-vis de l'augmentation attendue des demandes d'aide si la situation économique ne s'améliorait pas et la nécessité de mobiliser les bénévoles afin d'assurer le bon fonctionnement des centres de distribution.

La situation des dispositifs en Dordogne.

La période de vigilance hivernale 2020-2021 a débuté à compter du 18 octobre 2020. L'ensemble des dispositifs d'hébergement, de veille sociale et d'aide alimentaire sont activés et mis en place en Dordogne pour répondre aux besoins des personnes les plus fragiles.

Deux des dispositifs majeurs d'hébergement d'urgence à Périgueux et Bergerac ont été rénovés en 2020 grâce au soutien de l'État et des collectivités, améliorant ainsi tout à la fois les conditions et les capacités d'accueil du département. Il s'agit de la Maison d'Accueil Temporaire de Bergerac proposant maintenant 19 places individuelles et de l'Hestia (Halte 24) à Périgueux proposant maintenant un bâtiment de 32 places pour des ménages et un bâtiment de 30 places individuelles pour des personnes isolées.

Bureau de la communication interministérielle

Tél: 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 rue Paul-Louis Courier 24024 Périgueux Cedex









146 places d'hébergement en structure sont désormais ouvertes (103 en 2019 hors renfort capacitaire) auxquelles s'ajoutent une vingtaine de places complémentaires spécifiquement saisonnières (5 en structure, 20 à l'hôtel) toutes financées par l'État. Le dispositif augmente donc de 40 % par rapport à novembre 2019.

Malgré des conditions sanitaires complexes, les accueils de jour sont maintenus ouverts, dans le respect des gestes barrière, tant à Périgueux qu'à Bergerac : des jauges et un temps de présence sur site sont instaurés afin de permettre un fonctionnement fluide et sécurisé pour les personnes accueillies comme pour les professionnels et bénévoles.

Pour les soutenir dans la mise en place de cette organisation matérielle, l'État a distribué 350.000 masques à l'ensemble des partenaires de l'hébergement et de la veille sociale (300.000 masques complémentaires sont encore attendus pour couvrir l'ensemble de la période hivernale).

Pour aller vers les publics les plus précaires à la rue ou ne souhaitant pas rejoindre d'hébergement, les dispositifs de maraude ont été réactivés depuis le 2 novembre, 6 jours sur 7 à Périgueux, 4 jours sur 7 à Bergerac.

Enfin, l'aide alimentaire s'organise sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des personnes. L'État a soutenu cette activité en attribuant 200.000 € supplémentaires aux associations d'aide alimentaire et en distribuant l'équivalent de 100.000 € en chèques service à destination des achats de première nécessité (alimentaire et hygiène) pour les publics de la rue.

Pour faire face à la crise sanitaire, des places d'isolement ont été identifiées au sein des dispositifs d'hébergement et de logement adapté. Ces places doivent permettre d'appliquer les consignes d'isolement des personnes en cas de suspicion de contamination au coronavirus ou de contamination avérée, dans les dispositifs d'hébergement. Un centre régional de 35 places (pouvant doubler sa capacité si nécessaire) pour personnes (sans logement) contaminées sans gravité est par ailleurs installé en Gironde pour répondre aux besoins, le cas échéant.

Au total, ce sont <u>2 millions d'euros</u> qui vont être consacrés par l'Etat tout au long de l'année à la mise en place de ces dispositifs d'accueil et d'hébergement en urgence en Dordogne avec un renforcement notable sur les périodes possibles de grand froid.

Bureau de la communication interministérielle Tél : 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr







